

Stéphane Rossini *Conseiller national*

Sauvons la solidarité

A quelques jours du vote sur l'initiative « La santé à un prix abordable », rappelons quelques éléments contextuels qui marqueront l'avenir de l'assurance-maladie. C'est que toutes les cartes sont sur table. Il est ainsi aisé d'apprécier les conséquences de la votation du 19 mai prochain.

En cas de rejet de l'initiative, les principes de la 2^{ème} révision LAMal seront légitimés. Les éléments principaux suivants séviront :

- marginalisation des autorités politiques par la privatisation et la concurrence et un transfert de pouvoir aux caisses ;
- chaos par l'explosion des recours devant les tribunaux s'agissant des planifications hospitalières et de l'application de la levée de l'obligation de contracter ;
- affaiblissement de la solidarité par l'assurance sociale en faveur des assurances complémentaires porteuses de bénéfiques ;
- par voie de conséquence, apparition d'assurés et de caisses à deux vitesses et rationnement prévisible des soins ;
- augmentation des franchises et participations directes des assurés, alors que même que notre système de financement est déjà fortement antisocial.

Des primes en fonction du revenu et de la fortune, même avec une participation de TVA, seront plus favorables que la situation actuelle. Redéfinir les compétences des 3000 communes, 26 cantons et de la Confédération, comme l'exige l'initiative, pour simplifier et renforcer l'efficacité de l'action étatique dans le pilotage du système, est une nécessité. On dépassera les luttes régionalistes stériles et une allocation optimale des ressources en faveur des EMS, des soins à domicile ou de longue durée.

Si la panique agite les bourgeois, c'est que leur égoïsme est heurté par la volonté de solidarité et de régulation démocratique du système de santé qui sous-tend l'initiative. On ne choisit pas d'être malade. Il est donc temps de cesser l'hypocrisie consistant à reconnaître la pertinence du problème des primes par tête sans admettre la seule issue possible. Pourquoi traiter différemment la LAMal de l'AVS, l'AI, la LAA ou la LPP ?

L'alternative est claire : soit la solidarité du financement et la gestion démocratique du système de santé, soit la privatisation et la médecine à deux vitesses. Pour 99% des valaisan(ne)s, qui ne sont pas millionnaires, cela devrait être évident...

[Retour](#)

